

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1313****10 décembre 2003****SOMMAIRE**

Activest Lux Key Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	63023	BRE/Hamburg II Manager, S.à r.l., Luxembourg . .	63010
Amarcante S.A., Luxembourg . . . . .	63023	BRE/Hamburg III Manager, S.à r.l., Luxembourg .	63011
An der Mausfaal, S.à r.l., Soleuvre . . . . .	62994	BRE/Hanover I Manager, S.à r.l., Luxembourg . .	63011
Anglo Irish Bank World Derivatives, Sicav, Luxem- bourg . . . . .	63023	BRE/Hanover II Manager, S.à r.l., Luxembourg . .	63011
Apollo Ventures S.A., Luxembourg . . . . .	62983	BRE/Italy Investor, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62979
Astrobal Investment Management S.A., Luxem- bourg . . . . .	62979	BRE/Leipzig I Manager, S.à r.l., Luxembourg . . . .	63012
Ateac Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	63013	BRE/Leipzig II Manager, S.à r.l., Luxembourg . . . .	63012
B.H.S Locations, S.à r.l., Mondercange . . . . .	62991	BRE/Luxembourg I Property, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	62983
B.H.S Locations, S.à r.l., Mondercange . . . . .	62991	BRE/Munich I Manager, S.à r.l., Luxembourg . . . .	63013
B.H.S Locations, S.à r.l., Mondercange . . . . .	62991	BRE/Munich II Manager, S.à r.l., Luxembourg . . . .	63013
BRE/Berlin I Manager, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62984	BRE/Munich III Manager, S.à r.l., Luxembourg . .	63013
BRE/Berlin II Manager, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62984	BRE/Munich IV Manager, S.à r.l., Luxembourg . .	63014
BRE/Berlin III Manager, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62985	BRE/Nuremberg I Manager, S.à r.l., Luxembourg	63014
BRE/Berlin IV Manager, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62985	BRE/Stuttgart I Manager, S.à r.l., Luxembourg . . .	63014
BRE/Berlin V Manager, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62985	BSI Money Market Fund Sicav, Luxembourg . . . . .	63022
BRE/Bremen I Manager, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62986	Chauffage Pit Peeters S.A., Mondercange . . . . .	62987
BRE/Cologne I Manager, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62986	Clair de Lune S.A., Luxembourg . . . . .	63012
BRE/Cologne II Manager, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62987	(Le) Cordon Bleu Investments Holding, S.à r.l., Lu- xembourg . . . . .	62996
BRE/Cologne III Manager, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62988	Credit Suisse Euro Bond Express . . . . .	62983
BRE/DB Portfolio, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62979	Delta Networks Limited S.A., Luxembourg . . . . .	63010
BRE/Düsseldorf I Manager, S.à r.l., Luxembourg . .	62988	E.B.O., Events and Business Organisation S.A., Strassen . . . . .	63019
BRE/Düsseldorf II Manager, S.à r.l., Luxembourg . .	62989	E.B.O., Events and Business Organisation S.A., Strassen . . . . .	63019
BRE/Düsseldorf III Manager, S.à r.l., Luxembourg . .	62989	E.B.O., Events and Business Organisation S.A., Strassen . . . . .	63020
BRE/Düsseldorf IV Manager, S.à r.l., Luxembourg . .	62990	ERP Software Consult S.A., Rombach-Martelange	62978
BRE/Düsseldorf V Manager, S.à r.l., Luxembourg . .	62990	Europtic Invest S.A., Luxembourg . . . . .	62991
BRE/Eschborn I Manager, S.à r.l., Luxembourg . . .	62996	Eurostockx Finance S.A., Luxembourg . . . . .	62995
BRE/Eschborn II Manager, S.à r.l., Luxembourg . . .	62996	Expo-Performance S.A., Dudelange . . . . .	62995
BRE/Eschborn III Manager, S.à r.l., Luxembourg . .	63002	Financière de Beaufort S.A., Luxembourg . . . . .	63021
BRE/Eschborn IV Manager, S.à r.l., Luxembourg . .	63003	Friture au Gourmet, S.à r.l., Rodange . . . . .	62993
BRE/Eschborn V Manager, S.à r.l., Luxembourg . . .	63003	G&S Société Anonyme d'Investissement Sicaf, Lu- xembourg . . . . .	63021
BRE/Essen I Manager, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63004	Garage Cardoni, S.à r.l., Dudelange . . . . .	62986
BRE/Essen II Manager, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63004	Global Challenge Fund . . . . .	62984
BRE/Essen III Manager, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63004	HDS Investments S.A., Strassen . . . . .	62986
BRE/Essen IV Manager, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63005	Helios, Sicav, Luxembourg . . . . .	63022
BRE/Essen V Manager, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63009		
BRE/Frankfurt I Manager, S.à r.l., Luxembourg . . .	63010		
BRE/Frankfurt II Manager, S.à r.l., Luxembourg . .	62983		
BRE/Hamburg I Manager, S.à r.l., Luxembourg . . .	63010		

Hevea International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63015	Pilotron Holding S.A., Bridel . . . . .	62993
Hevea International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	63015	PMC Europe and Partners, S.e.n.c., Redange-sur- Attert . . . . .	63004
Immobilien-Anlagen A.G., Luxembourg . . . . .	63003	Profirent S.A., Luxembourg . . . . .	63024
International Trading Finance Holding S.A., Lu- xembourg . . . . .	63020	Promosud, Esch . . . . .	62995
International Trading Finance Holding S.A., Lu- xembourg . . . . .	63020	RiskInvest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	63015
International Trading Finance Holding S.A., Lu- xembourg . . . . .	63020	RON S.A., Modena . . . . .	63005
001 invest World Opportunities Fund, Sicav, Lu- xembourg . . . . .	63021	Sablon l Immo S.A., Senningerberg . . . . .	62984
Menn Disteldorf, S.à r.l., Sandweiler . . . . .	62995	Skyfield Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	63017
Mobimex, S.à r.l., Diekirch . . . . .	62990	Socofa S.A., Bettembourg . . . . .	63012
Obringer-Lux, S.à r.l., Frisange . . . . .	62988	Sudlux Express, S.à r.l., Differdange . . . . .	62994
Pilotron Holding S.A., Bridel . . . . .	62992	Sudlux Express, S.à r.l., Differdange . . . . .	62994
Pilotron Holding S.A., Bridel . . . . .	62992	Tech-Auto S.A., Rombach-Martelange . . . . .	62990
Pilotron Holding S.A., Bridel . . . . .	62992	Trait d'Esprit S.A., Luxembourg . . . . .	62994
Pilotron Holding S.A., Bridel . . . . .	62992	Trait d'Esprit S.A., Luxembourg . . . . .	62994
Pilotron Holding S.A., Bridel . . . . .	62992	Trans-Mondial Express S.A., Luxembourg . . . . .	62987
Pilotron Holding S.A., Bridel . . . . .	62992	Trans-Mondial Express S.A., Luxembourg . . . . .	62987
Pilotron Holding S.A., Bridel . . . . .	62992	Trans-Mondial Express S.A., Luxembourg . . . . .	62987
Pilotron Holding S.A., Bridel . . . . .	62992	Ugic S.A., Luxembourg . . . . .	62995
Pilotron Holding S.A., Bridel . . . . .	62993	www.eurofin.holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	62991
Pilotron Holding S.A., Bridel . . . . .	62993	X - Trasys S.A., Luxembourg . . . . .	62978
Pilotron Holding S.A., Bridel . . . . .	62993	X - Trasys S.A., Luxembourg . . . . .	62978

**X - TRASYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R. C. Luxembourg B 66.687.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Signature.

(077386.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**X - TRASYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R. C. Luxembourg B 66.687.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Signature.

(077384.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**ERP SOFTWARE CONSULT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.

R. C. Diekirch B 5.580.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 novembre 2003.

LADELUX S.A.

Signature

(902990.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 novembre 2003.

**BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.324.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/EUROPE 2, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB HOLDING, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078902.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**BRE/ITALY INVESTOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.620.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB EUROPE, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

BRE/ITALY INVESTOR, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00036. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078904.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**ASTROBAL INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,  
(anc. ASTROBAL CONSEIL S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.965.

L'an deux mille trois, le vingt novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASTROBAL CONSEIL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 octobre 1986, publié au Mémorial C numéro 328 du 26 novembre 1986, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Delvaux, en date du 5 juin 1987, publié au Mémorial C numéro 274 du 5 octobre 1987. Le capital social a été converti en Euros suivant délibération prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 741 du 6 octobre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Lucienne Andring, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Schmitz-Deny, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Hélène Cruz Dias, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Transformation de la société de conseil en société de gestion conformément à la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de placement collectif.
- Changement de la dénomination sociale en ASTROBAL INVESTMENT MANAGEMENT S.A.
- Refonte des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en celle de ASTROBAL INVESTMENT MANAGEMENT S.A. et en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de ASTROBAL INVESTMENT MANAGEMENT S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la société aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif et en conséquence décide une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de ASTROBAL INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification de statuts, ainsi qu'il sera précisé à l'article vingt et un ci-après.

**Art. 3.** La société a pour objet la gestion d'OPC de droit luxembourgeois ou étranger. Elle pourra, dans le respect des dispositions réglementaires luxembourgeoises, déléguer la gestion à un ou plusieurs gestionnaires.

La société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre du chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent quarante-huit mille sept cent trente-six virgule onze euros (148.736,11 EUR). Il est représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet.

La société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la société.

Les actions émises par la société ne pourront être transférées qu'avec l'accord préalable du conseil d'administration de la société, sous réserve cependant que, si le conseil refusait d'approuver un transfert, l'actionnaire cédant pourrait transférer ses actions à condition d'offrir d'abord par écrit ses actions aux autres actionnaires dans la proportion des actions détenues par chacun relativement au nombre total des actions en circulation (y compris les actions offertes en transfert) à un prix par action égal à la valeur nette comptable de la société à la date de l'offre divisée par le nombre total des actions en circulation (y compris les actions offertes en transfert) à la même date, et que cette offre n'ait pas été acceptée par les autres actionnaires. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer périodiquement les termes et conditions ainsi que les dates et formes de l'avis exigé en vue d'exécuter les dispositions concernant le droit de premier refus prévu au présent alinéa.

**Art. 6.** Le capital de la société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents statuts, tels qu'établis à l'article vingt et un ci-après.

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour donner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la société ou tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois d'avril à dix heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9.** Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf restrictions imposées par la loi. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme ou par e-mail une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

**Art. 10.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de publication préalables.

**Art. 11.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, il pourra être procédé provisoirement à son remplacement aux conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

**Art. 12.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents et désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou les administrateurs désigneront à la majorité un autre administrateur pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration peut nommer des directeurs et fondés de pouvoir de la société. Pour autant que les statuts n'en décident autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la société.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

**Art. 13.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 14.** Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société, soit à un ou plusieurs administrateurs, soit à un ou plusieurs autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous l'observation des dispositions de l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 15.** Aucun contrat et aucune transaction que la société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la

société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme «intérêt personnel» tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec les OPC gérés et leurs actionnaires, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.

La société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la société ou pour avoir été, à la demande de la société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature de deux administrateurs. En ce qui concerne la gestion journalière, elle est engagée par la signature unique du préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice des délégations particulières faites par le conseil d'administration pour lesquelles matières la société est engagée par la signature des personnes spécialement déléguées à cet effet.

**Art. 17.** Les opérations de la société seront surveillées par un réviseur d'entreprises. Le réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

**Art. 18.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est dit à l'article six ci-avant.

L'assemblée générale décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seule de la répartition des dividendes quand elle le jugera conforme à l'objet et aux buts de la société.

Les dividendes annoncés pourront être payés en euros ou en toute autre monnaie choisie par le conseil d'administration, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration. Dans les limites et sous l'observation des conditions prévues par la loi, des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit de la manière prévue par la loi.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 21.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 22.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.»

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant émis le voeu de signer.

Signé: L. Andring, V. Deny, H. Cruz Dias, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, vol. 141S, fol. 35, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

J.-P. Hencks.

(079341.3/216/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2003.

**BRE/LUXEMBOURG I PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.624.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB EUROPE, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

BRE/LUXEMBOURG I PROPERTY, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078905.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**BRE/FRANKFURT II MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.623.

Il résulte d'un premier transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Il résulte d'un deuxième transfert de parts sociales signé en date du 13 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/IBC GERMANY, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Suite aux transferts susmentionnés, la société BRE/IBC GERMANY, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

BRE/FRANKFURT II MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078906.3/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**APOLLO VENTURES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 85.792.

RECTIFICATIF

A la page 35812 du Mémorial C n° 747 du 16 mai 2002, l'adresse de la société était erronée.

Il fallait lire: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

(079400.1/xxx/9)

---

**CREDIT SUISSE EURO BOND EXPRESS, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion signé en date du 3 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

CREDIT SUISSE EURO BOND EXPRESS MANAGEMENT COMPANY

Signatures

(080581.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

---

**BRE/BERLIN I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.565.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

BRE/BERLIN I MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078908.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**BRE/BERLIN II MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.566.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

BRE/BERLIN II MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00054. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078910.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**GLOBAL CHALLENGE FUND, Fonds Commun de Placement.****AUFLÖSUNG**

Der Fonds wurde mit Wirkung vom 24. November 2003 aufgelöst.

Luxembourg, im Dezember 2003.

DWS INVESTMENT S.A. / DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081435.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**SABLON I IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
R. C. Luxembourg B 31.246.

**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 19 novembre 2003, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2003, volume 881, folio 30, case 6, que la société anonyme SABLON I IMMO S.A., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 31.246, constituée suivant acte notarié, en date du 1<sup>er</sup> août 1989, publié au Mémorial C numéro 382 du 21 décembre 1989 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivante acte notarié, en date du 16 août 2000, publié au Mémorial C numéro 292 du 23 avril 2001, au capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250)



actions sans désignation de valeur nominale, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme SABLON I IMMO S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 novembre 2003.

J.-J. Wagner.

(076584.3/239/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

---

**BRE/BERLIN III MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.567.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/BERLIN III MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078911.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**BRE/BERLIN IV MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.568.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/BERLIN IV MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00059. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078912.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**BRE/BERLIN V MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.569.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/BERLIN V MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078914.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**BRE/BREMEN I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.458.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/BREMEN I MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078916.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**BRE/COLOGNE I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.600.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/COLOGNE I MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078918.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**HDS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 76.374.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 novembre 2003.

Signature.

(077695.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**GARAGE CARDONI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Dudelange.  
R. C. Luxembourg B 88.773.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(078379.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

---

**BRE/COLOGNE II MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.601.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/COLOGNE II MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078919.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**CHAUFFAGE PIT PEETERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Mondercange.  
R. C. Luxembourg B 62.204.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(078380.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

---

**TRANS-MONDIAL EXPRESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.  
R. C. Luxembourg B 48.888.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Signature.

(077592.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**TRANS-MONDIAL EXPRESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.  
R. C. Luxembourg B 48.888.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Signature.

(077590.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**TRANS-MONDIAL EXPRESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.  
R. C. Luxembourg B 48.888.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Signature.

(077589.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**BRE/COLOGNE III MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.602.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/COLOGNE III MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078920.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

**BRE/DÜSSELDORF I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.634.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/DÜSSELDORF I MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00082. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078922.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

**OBRINGER-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schumann.  
R. C. Luxembourg B 50.910.

L'an deux mille trois, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée OBRINGER-LUX, S.à r.l., ayant son siège social à L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schuman, R.C.S. Luxembourg section B numéro 50.910, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire alors de résidence à Differdange, en date du 7 avril 1995, publié au Mémorial C numéro 359 du 1<sup>er</sup> août 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 21 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 164 du 23 février 2000;

- en date du 20 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 21 du 12 janvier 2001,

et suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 441 du 23 avril 2003.

L'assemblée est présidée par Maître Christophe Antinori, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Xavier Fabry, employé privé, demeurant à Amanvillers (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Julien Mengozzi, employé privé, demeurant à Metz (France).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq cents (500) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social.
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de charpente, de couverture, de zinguerie, de ferblanterie et le négoce des matériaux de construction.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

*Estimation - Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de cinq cent cinquante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Antinory, X. Fabry, J. Mengozzi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 novembre 2003, vol. 525, fol. 1, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 novembre 2003.

J. Seckler.

(073869.3/231/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**BRE/DÜSSELDORF II MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.635.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/DÜSSELDORF II MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00085. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(078924.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**BRE/DÜSSELDORF III MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.636.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/DÜSSELDORF III MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00089. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(078925.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**BRE/DÜSSELDORF IV MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.637.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/DÜSSELDORF IV MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078928.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**BRE/DÜSSELDORF V MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.638.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/DÜSSELDORF V MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00096. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078931.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**MOBIMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9275 Diekirch, 4, place des Récollets.  
R. C. Diekirch B 4.060.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 novembre 2003.

LADELUX S.A.

Signature

(902982.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 novembre 2003.

---

**TECH-AUTO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.  
R. C. Diekirch B 5.613.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 novembre 2003.

LADELUX S.A.

Signature

(902989.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 novembre 2003.

---

**WWW.EUROFIN.HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 80.735.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04843, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(078381.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

---

**EUROPTIC INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 73.493.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(078383.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

---

**B.H.S LOCATIONS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3940 Mondercange, 7, rue de Pontpierre.  
R. C. Luxembourg B 74.201.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04173, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B.H.S LOCATIONS, S.à r.l.

Signature

(077647.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**B.H.S LOCATIONS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3940 Mondercange, 7, rue de Pontpierre.  
R. C. Luxembourg B 74.201.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04176, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B.H.S LOCATIONS, S.à r.l.

Signature

(077649.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**B.H.S LOCATIONS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3940 Mondercange, 7, rue de Pontpierre.  
R. C. Luxembourg B 74.201.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04179, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B.H.S LOCATIONS, S.à r.l.

Signature

(077650.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**PILOTRON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8119 Bridel, 10, rue Paul Binsfeld.  
R. C. Luxembourg B 37.925.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 novembre 2003.

Signature.

(077831.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

---

**PILOTRON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8119 Bridel, 10, rue Paul Binsfeld.  
R. C. Luxembourg B 37.925.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 novembre 2003.

Signature.

(077832.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

---

**PILOTRON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8119 Bridel, 10, rue Paul Binsfeld.  
R. C. Luxembourg B 37.925.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 novembre 2003.

Signature.

(077834.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

---

**PILOTRON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8119 Bridel, 10, rue Paul Binsfeld.  
R. C. Luxembourg B 37.925.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 novembre 2003.

Signature.

(077835.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

---

**PILOTRON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8119 Bridel, 10, rue Paul Binsfeld.  
R. C. Luxembourg B 37.925.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 novembre 2003.

Signature.

(077838.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

---

**PILOTRON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8119 Bridel, 10, rue Paul Binsfeld.  
R. C. Luxembourg B 37.925.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 novembre 2003.

Signature.

(077839.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

---



**PILOTRON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8119 Bridel, 10, rue Paul Binsfeld.

R. C. Luxembourg B 37.925.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 novembre 2003.

Signature.

(077840.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

---

**PILOTRON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8119 Bridel, 10, rue Paul Binsfeld.

R. C. Luxembourg B 37.925.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 novembre 2003.

Signature.

(077843.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

---

**PILOTRON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8119 Bridel, 10, rue Paul Binsfeld.

R. C. Luxembourg B 37.925.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 novembre 2003.

Signature.

(077844.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

---

**PILOTRON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8119 Bridel, 10, rue Paul Binsfeld.

R. C. Luxembourg B 37.925.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 novembre 2003.

Signature.

(077846.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

---

**PILOTRON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8119 Bridel, 10, rue Paul Binsfeld.

R. C. Luxembourg B 37.925.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 novembre 2003.

Signature.

(077848.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

---

**FRITURE AU GOURMET, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4805 Rodange, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 47.866.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Signature.

(076411.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2003.

---

**SUDLUX EXPRESS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4530 Differdange, 7, avenue Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 36.434.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Signature.

(076423.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2003.

---

**SUDLUX EXPRESS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4530 Differdange, 7, avenue Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 36.434.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Signature.

(076415.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2003.

---

**AN DER MAUSFAAL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4405 Soleuvre, 6, Place Edmond Zinnen.  
R. C. Luxembourg B 56.167.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Signature.

(076426.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2003.

---

**TRAIT D'ESPRIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.  
R. C. Luxembourg B 68.525.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Signature.

(077699.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**TRAIT D'ESPRIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.  
R. C. Luxembourg B 68.525.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Signature.

(077698.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**TRAIT D'ESPRIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.  
R. C. Luxembourg B 68.525.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Signature.

(077697.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**EXPO-PERFORMANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3470 Dudelange, 2, rue de la Fontaine.  
R. C. Luxembourg B 82.182.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Signature.

(077361.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**PROMOSUD, Société Anonyme.**

Siège social: L-4247 Esch, 108-110, route de Mondercange.  
R. C. Luxembourg B 34.091.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06313, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077539.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**EUROSTOCKX FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 80.584.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04846, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(078384.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

---

**MENN DISTELDORFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Sandweiler.  
R. C. Luxembourg B 86.080.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(078386.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

---

**UGIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 76.605.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04859, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(078392.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

---

**BRE/ESCHBORN I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.454.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/ESCHBORN I MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078934.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

**BRE/ESCHBORN II MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.447.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/ESCHBORN II MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078938.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

**LE CORDON BLEU INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 96.775.

**STATUTES**

In the year two thousand three, on the fifth day of November.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

- STICHTING PRO EDUCATIO, having its registered office in Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, The Netherlands,

- STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR LE CORDON BLEU, having its registered office in Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, The Netherlands,

Hereby represented by Mr Yann Hilpert, attorney-at-law, residing 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg by virtue of two proxies established under private seal.

The said proxies signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate Form.**

There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Corporate Object.**

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or

otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, control, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures. It may also acquire and develop patents, trademarks and connected licences.

In a general fashion it may grant assistance to direct affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall always remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing the holding companies.

**Art. 3. Duration.**

The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.**

The Company will have the denomination LE CORDON BLEU INVESTMENTS HOLDING, S.à.r.l.

**Art. 5. Registered Office.**

The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share Capital - Shares.**

**6.1. Share Capital.**

The Company's corporate capital is fixed at 28,000.- EUR (twenty-eight thousand Euros) represented by 14 (fourteen) shares («parts sociales») of 2,000.- EUR (two thousand Euros) each, all fully subscribed and entirely paid up.

**6.2. Modification of Share Capital.**

The capital may be changed at any time by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

**6.3. Profit Participation.**

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

**6.4. Indivisibility of Shares.**

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**6.5. Transfer of Shares.**

The shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

**6.6. Registration of Shares.**

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

**Art. 7. Management.**

**7.1. Appointment and removal.**

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers which shall comprise at least one A manager and one B manager. The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

**7.2. Powers.**

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

**7.3. Representation and signatory power.**

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as injustice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### **7.4. Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures.**

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a double majority of the votes of the class A and class B managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### **7.5. Liability of managers.**

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

#### **Art. 8. General Shareholders' Meeting.**

Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

#### **Art. 9. Annual General Shareholders' Meeting.**

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st of the month of September, at 9.00. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

#### **Art. 10. Audit.**

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

#### **Art. 11. Fiscal Year, Annual Accounts.**

##### **11.1 Fiscal year.**

The Company's fiscal year starts on the 1st of April and ends on the 31st of March, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of March 2004.

##### **11.2 Annual accounts.**

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made. Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

#### **Art. 12. Distribution of profits.**

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the Law.**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of Shares	Subscribed Amount	% of Share Capital
STICHTING PRO EDUCATIO.....	7	14,000.- EUR	50%
STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR LE CORDON BLEU .....	7	14,000.- EUR	50%
Total: .....	14	28,000.- EUR	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of 28,000.- EUR (twenty-eight thousand Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Estimate of Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand six hundred Euros (1,600.- EUR).

*Resolutions of the Shareholders*

1. The shareholders decides to appoint the following managers to administer the company:

Managers A:

- Mr Robert Jan Schol, director, born in Delft, Holland, on 1st August 1959, residing professionally at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr Paul Van Baarle, director, born in Rotterdam, Holland, on 15 September 1958, residing professionally at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr Patrick Van Denzen, director, born in Geleen, Holland, on 28 February 1971, residing professionally at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Managers B:

- Mr A.J. Cointreau, director, born in Paris, France, on 13 December 1948, residing at 18 Brompton square, SW 3 2 AD, London, United Kingdom;

2. The registered office of the Company shall be established at L-1855 Luxembourg, 46 A, avenue J.F. Kennedy.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le cinq novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- STICHTING PRO EDUCATIO, ayant son siège social à Strawinkskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas,

- STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR, ayant son siège social à Strawinkskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentés par M<sup>e</sup> Yann Hilpert, avocat, résidant à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.**

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2. Objet social.**

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes. Elle peut également acquérir et développer des brevets, des marques déposées et franchises.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société restera toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 3. Durée.**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.**

La Société aura la dénomination: LE CORDON BLEU INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l.

**Art. 5. Siège social.**

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales****6.1. Capital souscrit et libéré.**

Le capital social est fixé à 28.000,- EUR (vingt-huit mille euros) représenté par 14 (quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de 2.000,- EUR (deux mille euros), toutes entièrement souscrites et libérées.

**6.2. Modification du capital social.**

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

**6.3. Participation aux profits.**

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**6.4. Indivisibilité des actions.**

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**6.5. Transfert de parts sociales.**

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

**6.6. Enregistrement de parts.**

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

**Art. 7. Management.****7.1. Nomination et révocation.**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance qui pourra comprendre au moins un gérant A et un gérant B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

**7.2. Pouvoirs.**

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

**7.3. Représentation et signature autorisée.**

Sous réserve des dispositions de l'Article 7.3 §2 ci-dessous, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.



La Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### **7.4. Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures.**

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à une double majorité des voix exprimées par les gérants de classe A et de classe B présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation peut être en un seul ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### **7.5. Responsabilité des gérants.**

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### **Art. 8. Assemblée générale des associés.**

Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

#### **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.**

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1<sup>er</sup> du mois de septembre, à 9.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

#### **Art. 10. Vérification des comptes.**

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

##### **11.1. L'exercice social.**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2004.

##### **11.2. Les comptes annuels.**

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

#### **Art. 12. Distribution des profits.**

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la Loi.**

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

*Souscription*

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% de capital social
STICHTING PRO EDUCATIO .....	7	14.000,- EUR	50%
STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR LE CORDON BLEU.....	7	14.000,- EUR	50%
Total:.....	14	28.000,- EUR	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 28.000,- EUR (vingt-huit mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).

*Résolution des associés*

1. Les associés décident de nommer les gérants suivants pour administrer la société:

Gérants A:

- M. Robert Jan Schol, directeur, né à Delft, Hollande, né le 1<sup>er</sup> août 1959, résidant professionnellement 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. Paul Van Baarle, directeur, né à Rotterdam, Hollande, le 15 septembre 1958, résidant professionnellement 46 A, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg;

- M. Patrick Van Denzen, directeur, né à Geleen, Hollande, le 28 février 1971, résidant professionnellement 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Gérants B:

- M. A.J. Cointreau, dirigeant de société, né à Paris, France, le 13 décembre 1948, demeurant à 18 Brompton square, SW 3 2 AD, Londres, Royaume-Uni;

2. Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46 A, avenue J.F. Kennedy.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) comparant(es), celui-ci/celles-ci a/ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Hilpert, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 4, case 7.- Reçu 280 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 novembre 2003.

P. Bettingen.

(074771.3/202/383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2003.

**BRE/ESCHBORN III MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.448.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO,

S.à.r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/ESCHBORN III MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00103. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078939.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**BRE/ESCHBORN IV MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.449.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à.r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/ESCHBORN IV MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078943.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**BRE/ESCHBORN V MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.450.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à.r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/ESCHBORN V MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00107. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078945.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**IMMOBILIEN-ANLAGEN AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 49.414.

*Démission du Commissaire aux Comptes*

Le commissaire aux comptes de la société anonyme IMMOBILIEN-ANLAGEN AG, LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, démissionne avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03811. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(077316.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**BRE/ESSEN I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.576.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/ESSEN I MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00109. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(078947.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**BRE/ESSEN II MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.577.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/ESSEN II MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00111. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(078957.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**PMC EUROPE AND PARTNERS, Société en nom collectif.**

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, route de Niederpallen.  
R. C. Diekirch B 6.714.

En remplacement de Monsieur Raynald de Briey, démissionnaire, Monsieur Arnaud de Briey, administrateur de sociétés, né à B-Korbeek-Lo, le 27 mai 1938, demeurant à B-1421 Braine-l'Alleud, 2, avenue des Hêtres, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société conjointement avec la signature d'un autre gérant.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour PMC EUROPE AND PARTNERS S.N.C.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04786. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(903014.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2003.

---

**BRE/ESSEN III MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.578.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/ESSEN III MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078962.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

**BRE/ESSEN IV MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.579.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/ESSEN IV MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078965.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

**RON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: I-41100 Modena, Via Ganaceto 154.

R. C. Luxembourg B 62.888.

L'an deux mille trois, le trois novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RON S.A., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brousseur, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 62.888), constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 308 du 5 mai 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Mauro Malavolta, consultant, demeurant à Castelnuovo-Ranone, Modena (Italie).

Le président désigne comme secrétaire Maître Andreas Komninos, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claudio Lugli, expert comptable, demeurant à Modena (Italie).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 2.- Présentation et approbation des rapports de gestion du conseil d'administration.
- 3.- Présentation et approbation des rapports du commissaire aux comptes.
- 4.- Présentation et approbation des bilans et des comptes de profits et pertes des années 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002.
- 5.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 6.- Conversion du capital social de ITL en EUR, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 1999.
- 7.- Réduction du capital social à concurrence de 571.393,96 EUR, pour le ramener de son montant actuel de, 671.393,96 EUR à 100.000,- EUR, sans modifier le nombre actuel des actions, mais par la réduction du pair comptable des 1.300 actions du capital social.
- 8.- Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société.

9.- Transfert du siège social, statutaire et administratif de Luxembourg en Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne.

10.- Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.

11.- Nominations statutaires.

12.- Pouvoir aux administrateurs d'accomplir l'ensemble des formalités en Italie.

13.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes Monsieur Claudio Lugli, expert comptable, demeurant à I-41100 Modena, Via Ganaceto 154, (Italie).

*Troisième résolution*

Après avoir pris connaissance des rapports du commissaire aux comptes sur les exercices sociaux des années 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002, l'assemblée générale approuve lesdits rapports ainsi que les bilan et compte de profits et pertes au tels qu'ils lui sont présentés.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille trois cents (1.300) actions représentant le capital social d'un milliard trois cent millions de liras italiennes (1.300.000.000,- ITL).

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un milliard trois cent millions de liras italiennes (1.300.000.000,- ITL), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 1.936,27 ITL=1,- EUR, en six cent soixante et onze mille trois cent quatre-vingt-treize virgule quatre-vingt-seize euros (671.393,96 EUR).

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cinq cent soixante et onze mille trois cent quatre-vingt-treize virgule quatre-vingt-seize euros (571.393,96 EUR), pour le ramener de son montant actuel de six cent soixante et onze mille trois cent quatre-vingt-treize virgule quatre-vingt-seize euros (671.393,96 EUR) à cent mille euros (100.000,- EUR), sans modifier le nombre actuel des actions, mais par la réduction du pair comptable des mille trois cents (1.300) actions du capital social.

Cette réduction de capital est réalisée moyennant transfert du montant de cinq cent soixante et onze mille trois cent quatre-vingt-treize virgule quatre-vingt-seize euros (571.393,96 EUR) à un compte de réserve spéciale.

Tous pouvoirs sont conférés à l'organe compétent de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

L'assemblée déclare que dès le changement de nationalité de la société son capital sera divisé en cent mille (100.000) parts d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, conformément à l'article 2474 du Code Civil italien.

*Septième résolution*

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes de la société et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Les mandats des administrateurs étant venus à échéance, l'assemblée ne les renouvelle pas et accorde pleine et entière décharge au conseil d'administration.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Basseur (Grand-Duché de Luxembourg), à I-41100 Modena, Via Ganaceto 154 (Italie).

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de faire adopter par la société la nationalité italienne, selon la loi italienne, et de continuer à opérer sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit italien et sous la dénomination de RON S.r.l.; le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant ni fiscalement ni légalement lieu à la dissolution de la société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au registre des sociétés en Italie.

*Dixième résolution*

L'assemblée décide que le transfert du siège ne doit pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131 et soumise à un droit fixe.

*Onzième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

**STATUTO****Titolo I Denominazione - Sede - Oggetto - Durata**

**Art. 1.** E' costituita una società a responsabilità limitata denominata RON S.r.l.

**Art. 2.** La sede della società è in Modena, attualmente in Via Ganaceto 154. L'Organo sociale competente, nel rispetto delle formalità di legge, ha facoltà di istituire e sopprimere sedi secondarie, succursali, agenzie e rappresentanze altrove. Ove consentito dalle disposizioni di legge la sede potrà essere trasferita senza assemblea straordinaria.

**Art. 3.** La società ha per oggetto:

l'esercizio dell'attività edilizia in genere e così l'acquisto, costruzione, vendita, permuta, gestione ed amministrazione di terreni e fabbricati di ogni tipo e genere; la costruzione di opere accessorie ed affini, la demolizione, ricostruzione, ristrutturazione, ultimazione, ampliamento, sopraelevazione di fabbricati civili, direzionali industriali commerciali, artigianali e rurali ed altri, l'acquisto, l'urbanizzazione la lottizzazione e la vendita di aree fabbricabili, l'appalto ed il sub appalto di opere edilizie, il commercio di materiali per l'edilizia ed in sostanza ogni attività che abbia attinenza con l'edilizia sia pubblica che privata, la consulenza commerciale e marketing.

Per il conseguimento dei suoi scopi, la società potrà compiere tutte le operazioni commerciali, industriali, attività di consulenza, finanziarie, mobiliari ed immobiliari ritenute dall'Organo Amministrativo necessarie od utili per il conseguimento dell'oggetto sociale.

E' espressamente esclusa ogni attività per l'esercizio della quale siano richiesti, dalla normativa, specifici requisiti non posseduti dalla società stessa.

**Art. 4.** La durata della società è fissata al 31 dicembre 2050 (trentuno dicembre duemilacinquanta).

**Titolo II Capitale e quote**

**Art. 5.** Il capitale sociale è di Euro 100.000 (centomila/00), suddiviso in quote ai sensi dell'articolo 2474 codice civile. Il domicilio dei soci per quanto concerne i loro rapporti con la società è quello risultante dal libro soci.

Eventuali versamenti dei soci, anche se non in proporzione alle rispettive quote di conferimento e salvo diversa espressa pattuizione, saranno improduttivi di interessi purché dai bilanci risulti il titolo di versamento, ai sensi e per gli effetti degli articoli 43 e 95 del Testo Unico n. 917/86 Imposte Dirette.

I soci possono effettuare a favore della società versamenti in denaro, con obbligo di rimborso a titolo oneroso o non oneroso, nel rispetto di quanto stabilito dalla deliberazione del C.I.C.R. del 3 marzo 1994 emessa ai sensi dell'articolo 11 del D. Lgs. 1° settembre 1993 n. 385 e da eventuali successive modificative e/o integrative.

La società può ricorrere altresì alle altre forme di finanziamento previste dalla normativa più sopra indicata ove ricorreranno i requisiti ivi richiesti e da normativa futura.

**Art. 6.** La trasferibilità delle quote per atto tra vivi e soggetta alle seguenti limitazioni: il socio che intende alienare tutta o parte della propria quota è tenuto ad offrirla in prelazione a tutti gli altri soci iscritti nel relativo libro.

Il diritto di prelazione spetta a ciascuno dei soci in proporzione alla rispettiva partecipazione al capitale.

Ove taluno dei soci rinunciasse o non esercitasse nel termine, in tutto o in parte, il diritto di prelazione, il diritto si accresce agli altri soci che intendono esercitarlo ed in via tra loro proporzionale.

L'offerta di vendita deve essere comunicata all'Organo Amministrativo e a ciascuno dei soci mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento spedita rispettivamente o alla sede sociale o al domicilio risultante dal libro soci e dovrà contenere l'indicazione del potenziale acquirente, del prezzo, delle modalità di pagamento e delle altre eventuali condizioni.

L'esercizio della prelazione dovrà essere comunicato al socio offerente con lettera raccomandata, pure con avviso di ricevimento, consegnata alle Poste non oltre trenta giorni dalla data di ricevimento della comunicazione di cui ai precedenti commi.

Se entro detto termine, nessuno dei soci avrà esercitato la prelazione, o questa non è stata esercitata per l'intera quota, il socio offerente sarà libero di vendere o trasferire ai terzi la propria quota entro il perentorio termine di tre mesi.

Decorso tale termine, senza avere perfezionato la vendita, il socio offerente dovrà rinnovare la prelazione ai soci prima di alienare la propria quota.

Il diritto di prelazione vale anche nei trasferimenti per atto tra vivi a favore del coniuge, dei genitori e dei figli: legittimi, naturali, legittimati ed adottivi ed i discendenti degli stessi figli; inoltre nel caso in cui il trasferimento delle quote avvenga da società fiduciaria autorizzata all'esercizio di tale attività ai sensi di legge, nei confronti dei propri mandanti originari.

Nel caso di un socio cedente costituito da una società di capitali, di persone o altro ente e/o impresa, il diritto di prelazione può essere esercitato nei trasferimenti a favore di altra società, di altro ente o impresa, facente parte dello stesso gruppo economico.

Il socio non può inoltre, senza il consenso della totalità dei soci, espresso anche per lettera, sottoporre volontariamente, tutta o parte della propria quota ad usufrutto od a pegno o costituirla in garanzia.

**Titolo III Assemblea**

**Art. 7.** L'assemblea è ordinaria o straordinaria e sarà convocata dagli amministratori con lettera raccomandata con avviso di ricevimento spedita ai soci al domicilio risultante dal libro soci, almeno otto giorni prima di quello fissato per l'adunanza.

L'avviso di convocazione dovrà indicare il luogo, il giorno, l'ora e l'ordine del giorno per l'adunanza e potrà prevedere l'eventuale seconda convocazione, qualora la prima andasse deserta.

Se il giorno della seconda convocazione non è indicato nell'avviso, l'assemblea deve essere riconvocata entro trenta giorni dalla data della prima.

L'assemblea può essere convocata anche fuori della sede sociale, purché nell'ambito del territorio nazionale.

L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico ovvero dal Presidente del Consiglio d'Amministrazione, o in mancanza, da una persona eletta dall'assemblea.

**Art. 8.** Sono valide le assemblee, anche senza la formale convocazione, qualora vi sia rappresentato l'intero capitale sociale e vi assistano tutti gli amministratori ed i sindaci effettivi, se nominati.

I soci possono farsi rappresentare in assemblea, mediante semplice delega scritta, anche da persone non socie.

I soci hanno diritto ad un voto ogni euro di capitale posseduto.

La validità dell'assemblea, sia ordinaria che straordinaria, e la validità delle deliberazioni, sono regolate dalla legge.

L'assemblea ordinaria deve essere convocata almeno una volta all'anno, per l'approvazione del bilancio, entro termine di legge, e, quando particolari esigenze lo richiedano, entro ulteriore termine di legge.

#### **Titolo IV Amministrazione**

**Art. 9.** La società è amministrata da un Amministratore Unico o da un Consiglio di Amministrazione composto da due a cinque membri nominati dall'Assemblea.

L'assemblea, in qualunque tempo potrà deliberare il mutamento di amministrazione, designando il numero degli amministratori e le loro mansioni.

Gli amministratori possono essere anche non soci, durano in carica fino a revoca, anche senza giusta causa, dimissioni, o per il tempo determinato dall'assemblea che li nomina e sono rieleggibili.

Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per l'esercizio del loro incarico ed eventualmente un compenso annuo per l'attività prestata, parte in misura fissa e/o parte in misura percentuale sugli utili di bilancio.

L'Assemblea può altresì deliberare un accantonamento annuale da iscriversi in bilancio a favore degli amministratori da liquidarsi alla cessazione del rapporto.

**Art. 10.** L'Amministratore Unico ovvero il Consiglio di Amministrazione hanno i più ampi poteri sia di ordinaria che di straordinaria amministrazione senza limitazione alcuna, con facoltà di compiere tutti gli atti, anche di disposizione, che ritengano opportuni per l'attuazione ed il raggiungimento dello scopo sociale, esclusi soltanto quelli che la legge o lo statuto inderogabilmente riservano all'assemblea.

In particolare l'Organo Amministrativo avrà facoltà di nominare o revocare procuratori, direttori generali, tecnici o amministrativi, fissandone le facoltà, i compiti, le attribuzioni ed i compensi.

All'Amministratore Unico ovvero al Presidente del Consiglio di Amministrazione spettano la firma e la rappresentanza della società in giudizio e di fronte ai terzi.

In caso di assenza o impedimento del Presidente, tutti i poteri a lui attribuiti spettano al Vice Presidente, se nominato; per i terzi, in ogni caso, la firma del Vice Presidente fa piena prova dell'impedimento o dell'assenza del Presidente.

**Art. 11.** Il Consiglio di Amministrazione, se nominato, potrà delegare i suoi poteri ad uno o più Amministratori delegati a norma e con le limitazioni di cui all'art. 2381 c.c.

Il Consiglio d'Amministrazione delibera con le maggioranze stabilite dalla legge, in caso di parità di voti la delibera sarà di competenza dell'assemblea ordinaria dei soci.

Se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più Amministratori, gli altri provvedono a sostituirli con deliberazione approvata dal Collegio Sindacale, se esistente. Gli Amministratori così nominati restano in carica fino alla prossima assemblea. Se viene meno la maggioranza degli Amministratori, quelli rimasti in carica devono convocare l'Assemblea perché, provveda alla sostituzione dei mancanti. Gli Amministratori nominati dall'Assemblea scadono insieme con quelli in carica all'atto della loro nomina.

#### **Titolo V Bilancio ed utili**

**Art. 12.** Gli esercizi sociali si chiudono il 31 dicembre di ogni anno. L'Organo Amministrativo provvede, entro i termini e con l'osservanza delle disposizioni di legge, alla compilazione del bilancio con lo stato patrimoniale, il conto economico e la nota integrativa ed eventualmente, ricorrendo le condizioni previste dall'art. 2435 bis c.c., di una relazione sulla gestione.

**Art. 13.** Gli utili netti, detratta la riserva legale, vanno attribuiti al capitale versato in proporzione alle singole quote di conferimento.

L'assemblea può disporre degli speciali prelevamenti a favore di riserve straordinarie e per altra destinazione oppure disporre di mandarli in tutto o in parte ai successivi esercizi.

#### **Titolo VI Collegio sindacale e controllo dei soci**

**Art. 14.** Il Collegio Sindacale si comporta di tre membri effettivi e due membri supplenti, a norma di legge. Essi durano in carica tre esercizi sociali e sono rieleggibili. La nomina spetta all'assemblea, che sceglie anche il Presidente e stabilisce gli emolumenti. L'attività e le funzioni del Collegio Sindacale sono stabilite dalla legge. Esso viene nominato nei casi previsti dalla legge.

**Art. 15.** Nel caso in cui manchi il Collegio Sindacale ciascun socio ha diritto di avere dagli Amministratori notizie in merito allo svolgimento degli affari sociali e consultare tutti i libri sociali.



### Titolo VII Scioglimento e liquidazione

**Art. 16.** In caso di scioglimento della società, in qualunque tempo e per qualsiasi motivo, l'assemblea nominerà uno o più liquidatori, anche non soci, determinandone i poteri e gli emolumenti.

### Titolo VIII Controversi sociali

**Art. 17.** Per qualunque controversia sociale sarà competente il foro della sede della società.

### Titolo IX Disposizioni generali

**Art. 18.** Per quanto non previsto dal presente statuto valgono le disposizioni di legge in materia di società a responsabilità limitata.»

#### *Douzième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique de la société:

Monsieur Mauro Malavolta, consultant, demeurant à I-41051 Castelnuovo-Rangone, Modena, Via Boni 14 (Italie).

#### *Treizième résolution*

L'assemblée décide de conférer aux administrateurs, individuellement ou conjointement, tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra.

En particulier elle lui donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

#### *Quatorzième résolution*

L'assemblée constate que le capital de la société RON S.r.l. a été souscrit comme suit:

- 1.- Monsieur Marco Malavolta, employé, demeurant à I-41051 Castelnuovo-Rangone, Modena, Via Boni 14 (Italie), à concurrence de trente mille (30.000) parts sociales;
- 2.- Madame Monica Malavolta, employée, demeurant à I-41051 Castelnuovo-Rangone, Modena, Via Boni 14 (Italie), à concurrence de trente mille (30.000) parts sociales;
- 3.- Madame Paola Gagliani, employée, demeurant à I-41051 Castelnuovo-Rangone, Modena, Via Boni 14 (Italie), à concurrence de quarante mille (40.000) parts sociales.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Malavolta, A. Komninos, C. Lugli, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 novembre 2003, vol. 525, fol. 2, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 novembre 2003.

J. Seckler.

(073887.3/231/256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

### **BRE/ESSEN V MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.580.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/ESSEN V MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00115. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(078967.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

**BRE/FRANKFURT I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.622.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/FRANKFURT I MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078969.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**BRE/HAMBURG I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.459.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/HAMBURG I MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078971.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**DELTA NETWORKS LIMITED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 76.988.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour DELTA NETWORKS LIMITED S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(077352.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**BRE/HAMBURG II MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.460.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/HAMBURG II MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078973.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**BRE/HAMBURG III MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.603.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/HAMBURG III MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AK00121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078974.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**BRE/HANOVER I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.571.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/HANOVER I MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078975.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**BRE/HANOVER II MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.572.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/HANOVER II MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078977.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**BRE/LEIPZIG I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.598.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/LEIPZIG I MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078980.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**BRE/LEIPZIG II MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.599.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/LEIPZIG II MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078982.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**CLAIR DE LUNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1452 Luxembourg, 16, rue Theodore Eberhard.  
R. C. Luxembourg B 72.048.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Signature.

(077689.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**SOCOFA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck.  
R. C. Luxembourg B 62.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04928, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour SOCOFA S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(077325.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**BRE/MUNICH I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.639.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/MUNICH I MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078985.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**BRE/MUNICH II MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.604.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/MUNICH II MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078986.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**ATEAC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 87.114.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(078376.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

---

**BRE/MUNICH III MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 96.605.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/MUNICH III MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00133. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078988.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**BRE/MUNICH IV MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.606.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/MUNICH IV MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078991.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**BRE/NUREMBERG I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.621.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/NUREMBERG I MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00138. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078992.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**BRE/STUTT GART I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.629.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 4 novembre 2003 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par la société BRE/DB GERMANY, S.à r.l. ont été transférées à la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.324.

Suite au transfert susmentionné, la société BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/STUTT GART I MANAGER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078995.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2003.

---

**HEVEA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 75.341.

*Constatation de cession des parts sociales*

Il résulte de plusieurs conventions de cessions de parts sociales de la société susvisée, signées sous seing privé en date du 30 octobre 2003 et approuvées par la gérance, que le capital social de la société est désormais réparti comme suit:

Monsieur Patrick Petit . . . . .	100
Total . . . . .	100

Monsieur Patrick Petit est désormais l'unique associé de la société.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01126. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(077187.3/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**HEVEA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 75.341.

*Constatation de cession ds parts sociales*

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales de la société susvisée, signée sous seing privé en date du 6 novembre 2003 et approuvée par la gérance, que le capital social de la société est désormais réparti comme suit:

Monsieur Patrick Petit . . . . .	99
DAMCO HOLDING S.A. . . . .	1
Total . . . . .	100

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03809. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(077185.3/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**RiskInvest HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 89.009.

In the year two thousand and three, on the third of November.

Before us the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company RiskInvest HOLDING S.A., with registered office in L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie, (R.C.S. Luxembourg section B number 89.009), incorporated by deed of the undersigned notary on the 29th of August 2002, published in the Mémorial C number 1555 of the 29th of October 2002.

The meeting is presided by Mr Alain Thill, private employee, residing at Echternach (Luxembourg).

The chairman appoints as secretary Mr Marco Thorn, private employee, residing at Erpeldange/Bous (Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mr Edgar Bisenius, tax consultant, residing at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the capital to the extent of 900,000.- EUR in order to raise it from the amount of 100,000.- EUR to 1,000,000.- EUR by the issue of 9,000 new shares of category A with a nominal value of 100.- EUR each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2.- Subscription and payment of the new shares.

3.- Subsequent amendment of the 1st and the 2nd paragraph of article 5 of the articles of association.

4.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the share capital by nine hundred thousand Euros (900,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of one hundred thousand Euros (100,000.- EUR) up to one million Euros (1,000,000.- EUR) by the issue and the subscription of nine thousand (9,000) new shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription and Payment*

The nine thousand (9,000) new shares have been subscribed with the agreement of all the shareholders by the company under the laws of Cyprus HALMAN CONSULTANTS (OVERSEAS) LIMITED, with registered office in CY-1520 Nicosia, 29A Annis Komninis Street, (Cyprus).

The sum of nine hundred thousand Euros (900,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation RiskInvest HOLDING S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

*Second resolution*

The meeting decides to amend the 1st and the 2nd paragraph of article five (5) of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following wording:

«**Art. 5. 1st and 2nd paragraph.** The subscribed capital is set at one million Euros (1,000,000.- EUR), represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The ten thousand (10,000) shares are divided into nine thousand nine hundred and ninety-four (9,994) shares of category A, three (3) shares of category B and three (3) shares of category C.»

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eleven thousand Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trois novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RiskInvest HOLDING S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie, (R.C.S. Luxembourg B numéro 89.009), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1555 du 29 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marco Thorn, employé privé, demeurant à Erpeldange/Bous (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Edgar Bisenius, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 900.000,- EUR pour le porter du montant de 100.000,- EUR à 1.000.000,- EUR par l'émission de 9.000 actions de classe A nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des actions nouvelles.

3.- Modification afférente du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.



Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent mille euros (900.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par l'émission de neuf mille (9.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Souscription et libération*

Les neuf mille (9.000) actions nouvelles ont été souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par la société de droit de Chypres HALMAN CONSULTANTS (OVERSEAS) LIMITED, avec siège social à CY-1520 Nicosia, 29A Annis Komninis Street, (Chypres).

La somme de neuf cent mille euros (900.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société Risk-Invest HOLDING S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article cinq (5) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par dix mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Les dix mille (10.000) actions se divisent en neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (9.994) actions de classe A, trois (3) actions de classe B et trois (3) actions de classe C.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à onze mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, M. Thorn, E. Bisenius, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2003, vol. 525, fol. 8, case 10.– Reçu 9.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 2003.

J. Seckler.

(075478.3/231/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2003.

**SKYFIELD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 55.137.

*Minutes of the Annual General Meeting of the Shareholders in the company limited by shares SKYFIELD LUXEMBOURG S.A., held on the 1st June 2001 at 14.00 hours, at the offices of the Company*

*Attendance List*

Shareholder	Number of shares	Number of votes
MAIVAS ASSOCIATES Inc. . . . .	1,249	1,249
BERGETAS OVERSEAS Inc . . . . .	1	1

(represented by virtue of the attached powers of attorney)

The Meeting appoints Stephen Hutchings to be Chairman of the Meeting.

The Chairman requests Eimear Crowley to keep minutes of the Meeting.

The Chairman opens the Meeting and establishes that the entire issued and subscribed for capital is represented at the meeting. As a consequence, this Meeting may adopt valid resolutions provided unanimously, even though not all formalities in connection with the convocation of the Meeting have been met.

The Chairman states that, according to the Shareholders Register of the Company, no usufruct or pledges have been created on the shares, and that no registered depository receipts of shares have been issued with the co-operation of the Company.

The Chairperson proceeds to deal with the following Agenda:

1. to accept the resignation of Stephen Hutchings, Eimear Crowley as Directors of the Company and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. as Managing Director of the Company, effective as per 1st June 2001.

2. to discharge and release Stephen Hutchings, Eimear Crowley and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. from liability for their management of the Company over the past financial years.

3. to indemnify and hold harmless Stephen Hutchings, Eimear Crowley and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. against any and all claims regarding the manner in which Stephen Hutchings, Eimear Crowley and Insinger TRUST (LUXEMBOURG) S.A. conducted and performed the business of the Company during the years that the management services were rendered.

4. to appoint EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A., VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. and THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., as Directors of the Company and EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A. as Managing Director of the company, effective as per 1st June 2001.

5. to postpone the approval of the December 31st 2000 Financial Statements of the Company to a later date to be determined by the directors of the Company upon finalisation of the accounts of the Company.

6. to reappoint CHURCHILL & Co. as auditors to the Company.

7. miscellaneous.

These motions are put to the vote and are carried unanimously.

*First resolution*

The general meeting resolves unanimously to accept the resignation of Stephen Hutchings, Eimear Crowley as Directors of the Company and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. as Managing Director of the Company, effective as per 1st June 2001.

*Second resolution*

The general meeting resolves unanimously to discharge and release Stephen Hutchings, Eimear Crowley and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. from liability for their management of the Company over the past financial years.

*Third resolution*

The general meeting resolves unanimously to indemnify and hold harmless Stephen Hutchings, Eimear Crowley and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. against any and all claims regarding the manner in which Stephen Hutchings, Eimear Crowley and INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. conducted and performed the business of the Company during the years that the management services were rendered.

*Fourth resolution*

The general meeting resolves unanimously to appoint EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A., THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A. and VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., as Directors of the Company and EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A. as Managing Director of the company, effective as per 1st June 2001.

*Fifth resolution*

The general meeting resolves unanimously to postpone the approval of the December 31st 2000 Financial Statements of the Company to a later date to be determined by the directors of the Company upon finalisation of the accounts of the Company.

*Sixth resolution*

The general meeting resolves unanimously to reappoint CHURCHILL & Co. as auditors to the Company.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

S. Hutchings / E. Crowley

*Chairperson / Secretary*

Eimear Crowley resigns as Director of the Company as of the date of this letter.

1st June, 2001.

E. Crowley.

INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. resigns as Director of the Company as of the date of this letter.

1st June, 2001.

S. Hutchings / E. Crowley.

Stephen Hutchings resigns as Director of the Company as of the date of this letter.

1st June, 2001.

S. Hutchings.

**Traduction en français:**

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle Reportée des actionnaires de la Société,  
tenue au siège social de la Société le 1<sup>er</sup> juin 2001 à 14.00 heures*

*Liste de présence*

Actionnaire	Nombre d'actions	Nombre de votes
MAIVAS ASSOCIATES Inc . . . . .	1.249	1.249
BERGETAS OVERSEAS Inc . . . . .	1	1
	<hr/>	<hr/>
	1.250	1.250

(représentés par les procurations en annexe)

L'Assemblée nomme Stephen Hutchings en tant que Président.

Le Président demande à Eimear Crowley de prendre note de l'Assemblée.

Le Président ouvre la réunion et déclare que l'intégralité du capital social de la Société est représentée. En conséquence, l'Assemblée peut valablement et unanimement prendre des résolutions.

Le Président mentionne que, selon le registre des actionnaires de la Société, aucun usufruit ni aucune garantie n'a été créé sur les actions.

Le Président procède ensuite à l'ordre du jour suivant:

1. accepter la démission de Stephen Hutchings, Eimear Crowley en tant qu'administrateurs et INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué effectif à partir du 1<sup>er</sup> juin 2001.

2. donner décharge aux administrateurs Stephen Hutchings et Eimear Crowley et à INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué pour leur mandat de gestion concernant les années comptables précédentes ainsi que l'exercice actuel.

3. nommer VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. et THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A. en tant qu'administrateurs et EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué effectif à partir du 1<sup>er</sup> juin 2001.

4. reporter l'approbation des comptes au 31 décembre 2000 à une date ultérieure qui sera fixée par un Conseil d'Administration.

5. renommer CHURCHILL & Co en tant que commissaire aux comptes de la Société.

6. Divers.

L'ordre du jour est soumis au vote et à l'approbation de l'Assemblée.

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide unanimement d'accepter la démission de Stephen Hutchings, Eimear Crowley en tant qu'administrateurs et INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué effectif à partir du 1<sup>er</sup> juin 2001.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide unanimement de donner décharge aux administrateurs Stephen Hutchings et Eimear Crowley et à INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué pour leur mandat de gestion concernant les années comptables précédentes ainsi que l'exercice actuel.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide unanimement la nomination de VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. et THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A. en tant qu'administrateurs et EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué effectif à partir du 1<sup>er</sup> juin 2001.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide unanimement de reporter l'approbation des comptes au 31 décembre 2000 à une date ultérieure qui sera fixée par un Conseil d'Administration.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide unanimement de renommer CHURCHILL & Co en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Aucun sujet ne venant s'ajouter à l'ordre du jour, l'Assemblée s'achève à 15.00 heures.

S. Hutchings / E. Crowley

*Président / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03379. – Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076362.3/850/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2003.

---

**E.B.O., EVENTS AND BUSINESS ORGANISATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 22, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 51.038.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05655, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(077161.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**E.B.O., EVENTS AND BUSINESS ORGANISATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 22, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 51.038.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(077156.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**E.B.O., EVENTS AND BUSINESS ORGANISATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 22, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 51.038.

—  
*Extrait des résolutions du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 juin 2000*

*Commissaire aux comptes*

La FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A. ne souhaitant pas que son mandat de commissaire aux comptes soit renouvelé, l'assemblée générale a décidé de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes, Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2006.

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale ayant constaté que le mandat des administrateurs arrivait à son terme, elle a décidé de renommer l'entière du Conseil d'Administration.

Partant, le Conseil d'Administration se présente désormais de la manière suivante:

- Monsieur Robert Bellion, employé privé, demeurant à 15, rue Georges Hamen, L-5919 Sandweiler
- Monsieur Otried Suppin, coordinateur de films, demeurant à 10, rue Jean-Pierre Kemp, L-8029 Strassen
- Madame Anne Müller, agricultrice, demeurant à 55, rue Albert 1<sup>er</sup>, L-1117 Luxembourg

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077166.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**INTERNATIONAL TRADING FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 76.766.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(077809.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

---

**INTERNATIONAL TRADING FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 76.766.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(077805.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

---

**INTERNATIONAL TRADING FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 76.766.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(077811.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

---

**001 INVEST WORLD OPPORTUNITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 75.911.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

N. Uhl

(077998.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

**FINANCIERE DE BEAUFORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 21.128.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le vendredi 23 janvier 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (05150/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**G&S SOCIETE ANONYME D'INVESTISSEMENT SICAF, Investmentgesellschaft mit fixem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
H. R. Luxemburg B 31.440.

Gemäss Art. 12 und 14 der Statuten ergeht hiermit die Einladung zu einer

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre auf den 18. Dezember 2003 um 10.00 Uhr an den Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung:

*Tagesordnung:*

1. Verschmelzung, mit Wirkung Jahresende 2003, der Fondskategorie VIII G&S SOCIETE ANONYME D'INVESTISSEMENT Managed Portfolio «Ertrag» mit dem Teilfonds Pareturm Ertrag sowie der Fondskategorie IX G&S SOCIETE ANONYME D'INVESTISSEMENT Managed Portfolio «Substanz» mit dem Teilfonds Pareturm Substanz zum jeweiligen Kursverhältnis 1:1, wie von der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 14. November 2003 bei über 50%iger Kapitalpräsenz einstimmig beschlossen.
2. Bestätigung des Sonderprüfers KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, welcher einen Bericht zur Verschmelzung abzugeben hat.
3. Verschiedenes

Die Entscheidungen der ausserordentlichen Generalversammlung werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und mitstimmenden Aktionäre getroffen.

Aktionäre, die an dieser Generalversammlung teilnehmen wollen, müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate bei folgenden Stellen hinterlegen:

SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

BANKHAUS CARL SPÄNGLER & Co. Aktiengesellschaft, Salzburg, Schwarzstrasse 1

Auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung werden die Aktionäre dann ohne weitere Formalitäten zur Generalversammlung zugelassen.

Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich nicht teilnehmen können, können sich gemäss Art. 13 der Statuten durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, wenn sie neben der Hinterlegungsbestätigung eine entsprechende schriftliche Vollmacht erteilen und beides wenigstens fünf Tage vor der Versammlung bei der Gesellschaft am Gesellschaftssitz eingehen.

Luxemburg, den 20. November 2003.

II (05126/755/31)

*Der Verwaltungsrat.*

**HELIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 58.180.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 30 décembre 2003 à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Refonte complète des statuts de la Société pour notamment:

1. Modifier les Articles 4, 23, 28 et 32 des statuts de la Société pour remplacer toute référence à la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif par une référence à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.
2. Modifier l'Article 30 §9 et 10 des statuts de la Société pour y insérer une référence à la Partie II de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.
3. Divers.

Les actionnaires peuvent, sur simple demande au siège social, obtenir sans frais le texte complet des modifications aux statuts de la Société.

L'Assemblée ne pourra délibérer valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (05179/584/24)

*Le Conseil d'Administration.*

**BSI MONEY MARKET FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 86.861.

Notice is hereby given to the shareholders of BSI MONEY MARKET FUND SICAV (the «Sicav») that an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders (the «Meeting») of the Sicav will be held at the registered office of the Sicav at 291, route d'Arlon, Luxembourg on *January 5, 2004* at 11.00 am, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of article 1 of the articles of incorporation in order to change the name of the Sicav into BSI SHORT TERM INVESTMENT;
2. Amendment of article 4 of the articles of incorporation to have the Sicav regulated by Part I of the Law 30 March 1988 on undertaking for collective investment;
3. Amendment of article 11 of the articles of incorporation to insert the way to evaluate transferable securities and to describe the evaluation method of short term securities;
4. Amendment of article 12 of the articles of incorporation to amend the minimum frequency of net asset value computation and in order to remove «or computation» from section (c);
5. Amendment of article 18 of the articles of incorporation in order to have the investment policy and investment restrictions in compliance with the requirements of Part I of the Law of 30 March 1988 on undertaking for collective investment;
6. Amendment of article 23 of the articles of incorporation;
7. Amendment of article 25 of the articles of incorporation;
8. Amendment of article 26 of the articles of incorporation;
9. Miscellaneous business

The text of the proposed amendments to the articles of incorporation is available free of charge, upon request, at the registered office of the Sicav.

In order to deliberate validly on the items of the agenda, at least 50% of all outstanding shares must be represented at the Meeting, and a decision in favour of the items of the agenda shall be approved by shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the Meeting.

In the event that the 50% quorum is not reached, a second extraordinary general meeting of the shareholders will be convened where no quorum will be required and the items of the agenda may be approved by the shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the meeting.

*Notes:*

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A, which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on January 2, 2004.

- by proxy by completing the form of proxy which will be made available to them against deposit of share certificates aforesaid. The proxies must be sent to UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. and have to be in the possession of BSI MONEY MARKET FUND SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on January 2, 2004.

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

I (05162/755/46)

*The Board of Directors.*

**ANGLO IRISH BANK WORLD DERIVATIVES, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 61.316.

Shareholders are kindly invited to attend an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held at the registered office of the SICAV on *December 30, 2003* 11.30 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

Restatement of the Articles of Incorporation of the SICAV in order namely to:

1. Amend the Articles 3, 5, 20, 28 and 30 of the Articles of Incorporation of the SICAV in order to replace any reference to the law of March 30, 1988 relating to undertakings for collective investment by a reference to the law of December 20, 2002 regarding undertakings for collective investment.
2. Amend the Article 5 §6 of the Articles of Incorporation of the SICAV in order to set the minimum capital of the SICAV as required by law to € 1,250,000.-.
3. Miscellaneous.

The shareholders may obtain, free of charge upon request at the registered office of the SICAV, a copy of the new restated Articles of Incorporation.

The shareholders are advised that the resolutions on the above mentioned agenda will require a quorum of fifty per cent of the shares issued and outstanding, and that those resolutions will be passed by a two-third majority of the shares present or represented and voting at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the SICAV.

I (05180/584/25)

*The Board of Directors.*

**AMARCANTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 45.738.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le mercredi 24 décembre 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice au 31 décembre 2002.
2. Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002. Affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

II (05123/000/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**ACTIVEST LUX KEY FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
H. R. Luxemburg B 69.448.

Gemäß Artikel 15 und 17 der Statuten ergeht hiermit die Einladung zu einer

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre auf den 18. Dezember 2003 um 11.00 Uhr an den Gesellschaftssitz.

*Tagesordnung:*

1. Anpassung der Satzung der Gesellschaft, damit aus dem bestehenden OGA gemäß Teil II des Luxemburger Gesetzes vom 30. März 1988 ein OGAW gemäß den Bestimmungen von Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinschaftliche Anlagen wird und die Gesellschaft die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985 erfüllt.

Gemäß Art. 135 Abs. 5 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinschaftliche Anlagen muss für unsere vor Inkrafttreten des vorgenannten Gesetzes gegründeten Gesellschaft die in Satz 1 aufgeführte Umstellung bis zum 13. Februar 2004 vollzogen sein:

Die Gesellschaft bleibt ein Vehikel der fondsgestützten Vermögensverwaltung, jedoch wird die Satzung in Art. 8 bei der Anlagepolitik konform dem Gesetz vom 20. Dezember 2002 neu formuliert. Außerdem erfolgen Anpassungen in den Artikeln 3, 5, 21, 22, 23, 25 und 26. Die zu beschließende Satzung steht allen interessierten Aktionären ab dem Tag der Veröffentlichung der Einberufung (d.i. der 27. November 2003) zu dieser außerordentlichen Generalversammlung am Gesellschaftssitz und bei der Depotbank/Zahlstelle in Luxemburg, bei allen Zahl- und Vertriebsstellen in Deutschland, bei dem Promotor, der BANK VON ERNST, und der Vertriebsstelle in der Schweiz sowie beim Repräsentanten in Deutschland zu den üblichen Geschäftszeiten zur Einsichtnahme zur Verfügung.

## 2. Verschiedenes

Die Entscheidungen der außerordentlichen Generalversammlung werden im Hinblick auf die Satzungsänderung durch die 2/3 Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und mitstimmenden Aktionäre getroffen, sofern wenigstens 50% des Aktienkapitals anwesend oder vertreten ist.

Aktionäre, die an dieser Generalversammlung teilnehmen wollen, müssen wenigstens 5 Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate bei folgenden Stellen hinterlegen:

- BANK VON ERNST & Co AG, Marktgasse 63/65, CH-3001 Bern, Schweiz
- HVB BANQUE LUXEMBOURG Société Anonyme, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

Auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung werden die Aktionäre dann ohne weitere Formalitäten zur Generalversammlung zugelassen. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich nicht teilnehmen können, können sich gemäß Artikel 17 der Statuten durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, wenn sie neben der Hinterlegungsbestätigung eine schriftliche Vollmacht erteilen und beides wenigstens 5 Tage vor der Versammlung bei der Gesellschaft am Gesellschaftssitz eingehen.

Luxemburg, im November 2003.

II (05125/755/40)

Der Verwaltungsrat.

### **PROFIRENT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch.  
H. R. Luxemburg B 31.589.

Einberufung zur

#### ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre welche am 19. Dezember 2003 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet und folgende Tagesordnung hat:

##### *Tagesordnung:*

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
2. Bericht des Wirtschaftsprüfers
3. Billigung der Bilanz zum 30. September 2003 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2003 abgelaufene Geschäftsjahr
4. Gewinnverwendung
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
6. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung
7. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Um zu der Versammlung zugelassen zu werden, müssen Eigentümer von Inhaberaktien wenigstens fünf Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate an einer der im Verkaufsprospekt aufgeführten Zahlstellen hinterlegen. Sie werden auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung zur Generalversammlung der Aktionäre zugelassen.

II (05207/755/25)

Der Verwaltungsrat.